

Le 29 avril 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents :

Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

Procurations :

Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Pierre CLAVEL

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « histoire, mémoire et patrimoine de la fouillouse ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association « histoire, mémoire et patrimoine de la fouillouse » travaille depuis 5 ans pour éditer un livre « La Fouillouse, notre village au fil du temps ». Elle a consulté de nombreuses archives (municipales, départementales, nationales, paroissiales et bien d'autres encore). Les photos, cartes postales, documents ont fait découvrir, aux membres de l'association, le village d'avant. De nombreux Feuillantins parmi les plus anciens ont fait travailler leur mémoire et ont apporté des témoignages précieux.

Même les bâtiments parlent, si on prend le temps de bien les observer. Ils dévoilent leurs secrets : la tour du rempart, cours Jovin Bouchard, la maison du XVI^e siècle, rue Centrale, l'ancienne Gare ou encore toutes ces maisons aux grandes fenêtres dans les rues du village qui abritaient les nombreux ateliers de passementerie. N'oublions pas l'Eglise avec la Cène, la chapelle Sainte Anne et la Croix de mission de 1857.

Toutes les connaissances acquises pendant les recherches ont amené à faire plusieurs expositions sur les thèmes suivants :

- La Chocolaterie.
- Les Moulins.
- Le Furan dans tous ses états.
- La Fouillouse au fil des rues.
- L'Eglise.
- L'agriculture.
- Le Centenaire de la fin de la Grande Guerre 1914-1918.
- Les Bistrots feuillantins en mai 2022.

Mais une exposition c'est éphémère, on la démonte, elle est rangée dans un local et on l'oublie. Il était donc urgent de fixer toutes ces connaissances pour qu'elles profitent au plus grand nombre et notamment aux habitants intéressés par l'histoire de notre village.

Après le petit livret sur le parcours des Croix, le livret sur le Patrimoine feuillantins et le livre La Fouillouse sous la Révolution, l'association s'est lancée dans un travail de longue haleine dont l'aboutissement est proche.

L'ouvrage « La Fouillouse, notre village au fil du temps » est sur le point d'être édité. Ce livre retracera l'histoire du village du XIe-XIIe siècle jusqu'à nos jours. Ce document grand format comportera des photos, des illustrations réunis sous une belle couverture rigide pour au moins 300 pages. Il devrait être disponible en septembre 2024.

En raison de l'intérêt pour la commune de disposer d'un livre retraçant son histoire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 € au bénéfice de l'association « Mémoire et Patrimoine » pour l'édition de 500 exemplaires de cet ouvrage. L'association s'engage en contrepartie à fournir 250 exemplaires à la commune.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- ✚ **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12 000 € au bénéfice de l'association « histoire, mémoire et patrimoine de la fouillouse » pour l'édition de 500 exemplaires de leur ouvrage ;
- ✚ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240430-35-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Fait à la Fouillouse, le 30 avril 2024



Le secrétaire de séance,

Pierre Clavel

Pour Le Maire empêché,
Philippe BONNEFOND
1^{ER} Adjoint

